swissmedic

Vigilance dans le domaine des médicaments vétérinaires

Rapport annuel 2025

Novembre 2026

swissmedic

Mentions légales

Éditeur
Swissmedic, Institut suisse des produits thérapeutiques
Division Médicaments vétérinaires
Hallerstrasse 7
3012 Berne
Suisse
www.swissmedic.ch

Rédaction/Contact
Cedric Müntener, Veterinary Assessor
Michaela Weber, Veterinary Assessorin

Mise en page et composition
Swissmedic, division Communication

swissmedic

Vigilance dans le domaine des médicaments vétérinaires

Rapport annuel 2025

Résumé des effets indésirables déclarés en Suisse en 2025

swissmedic

Table des matières

1 L'essentiel en bref 5

2 Évolution du nombre de déclarations depuis 2003 6

3 Comparaison avec l'étranger 7

4 Répartition des déclarations 7

4.1 Répartition des déclarations par source 7

4.2 Répartition des déclarations par code ATCvet 8

4.3 Répartition des déclarations selon la causalité 11

5 Déclarations transmises par Tox Info Suisse 11

5.1 Effets indésirables de médicaments vétérinaires chez l'animal 11

5.2 Expositions humaines à des médicaments vétérinaires 13

6 Signaux de sécurité 16

7 Conclusion 17

swissmedic

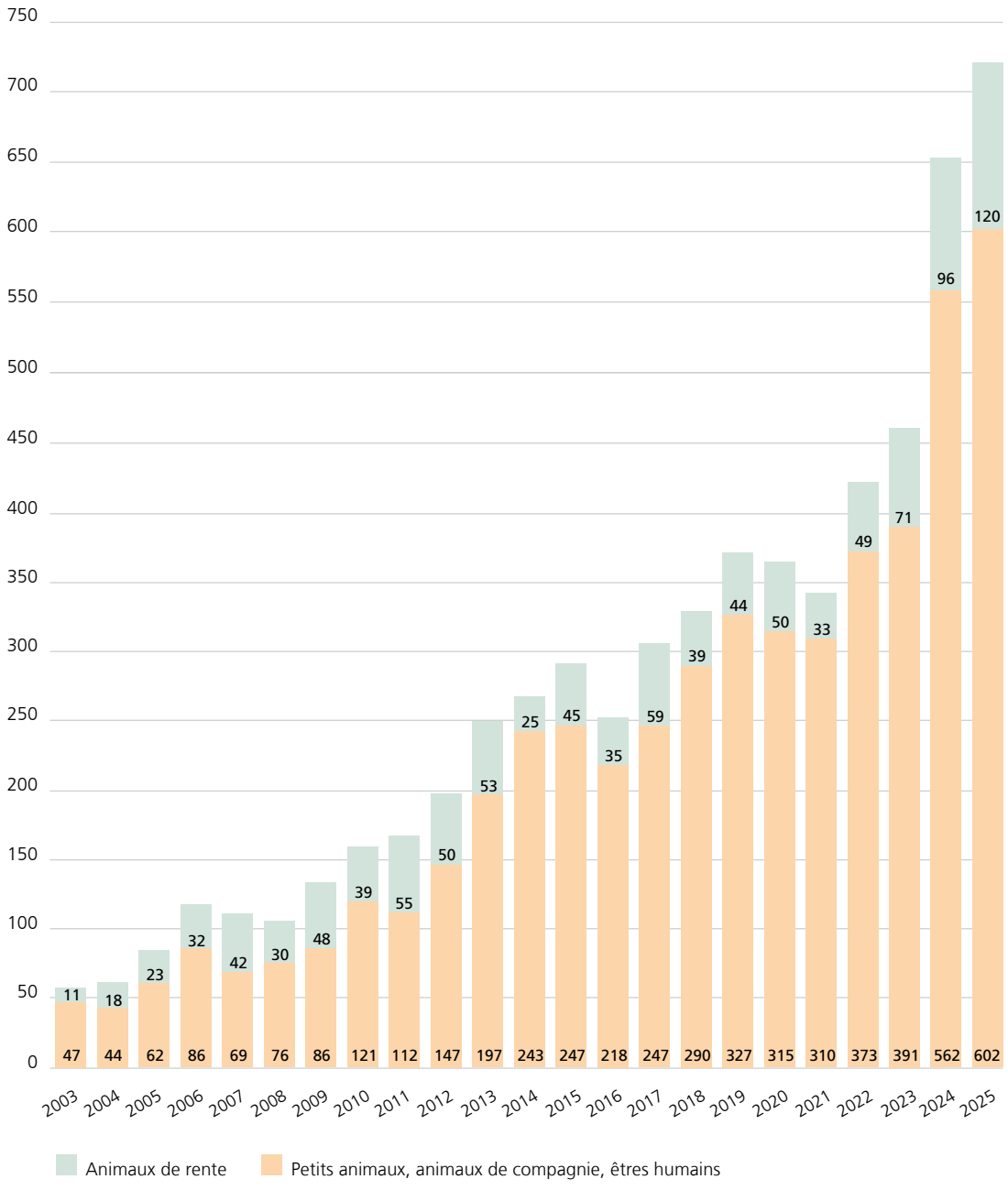
1 L'essentiel en bref

- 722 déclarations, soit une augmentation 9,7 % par rapport à 2024
- Espèces animales fréquemment touchées : chiens (424), chats (161), vaches/bœufs/veaux (65), chevaux (25)
- Classes de médicaments les plus fréquemment concernées : antiparasitaires (187 déclarations), médicaments immunologiques (156), médicaments agissant sur le système nerveux (115), hormones (92)
- 175 présomptions d'inefficacité, le plus souvent avec des antiparasitaires et des hormones
- 225 cas transmis par Tox Info Suisse :

 – 70 cas d'expositions d'animaux à des médicaments vétérinaires, dont 59 d'ingestion accidentelle de comprimés aromatisés par des chiens/chats
 – 155 cas d'expositions humaines à des médicaments vétérinaires

- 30 procédures de gestion de signal engagées, 12 clôturées

2 Évolution du nombre de déclarations depuis 2003

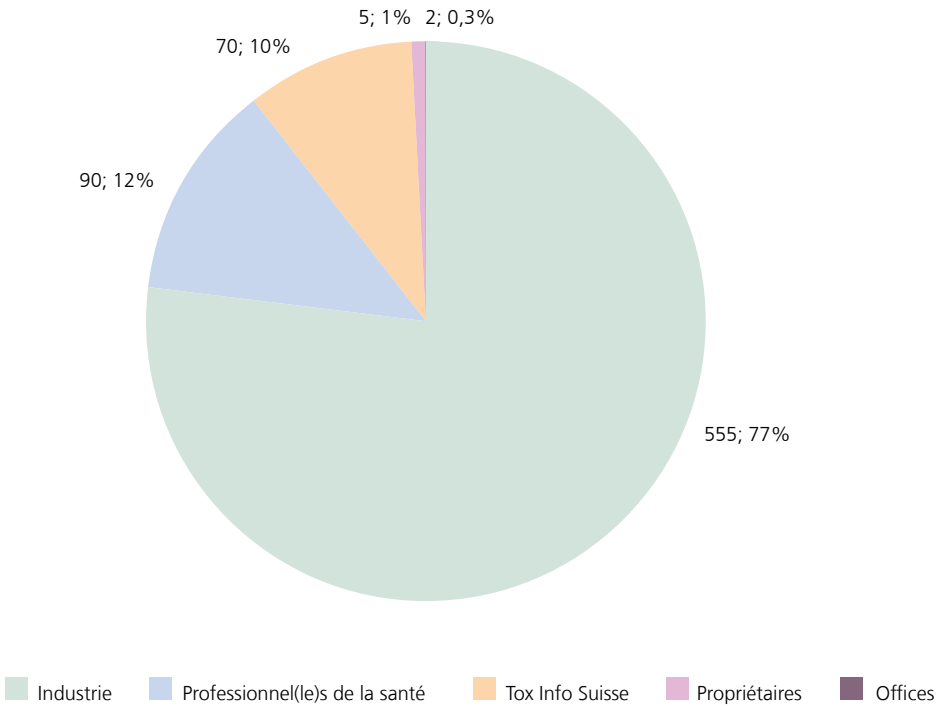


3 Comparaison avec l'étranger

- Suisse : 722 déclarations (2025)
- Allemagne : 4858 déclarations (2025)
- Royaume-Uni : 3596 déclarations (d'avril 2025 à mars 2026)
- Ensemble de l'UE : 33 646 déclarations (2025)

4 Répartition des déclarations

4.1 Répartition des déclarations par source



La grande majorité des déclarations (555; soit 77 %) ont à nouveau été soumises par des titulaires d'autorisation. Il s'agit en l'occurrence presque exclusivement de cas leur ayant été déclarés par des vétérinaires en exercice. Une telle répartition des sources est constatée depuis plusieurs années non seulement en Suisse, mais aussi dans divers pays d'Europe.

4.2 Répartition des déclarations par code ATCvet

	Nombre de déclarations et pourcentage (%) du total							
Groupe de médicaments selon le code ATCvet	**Toutes les espèces**		**Chiens**		**Chats**		**Animaux de rente**	
QA : voies digestives et métabolisme	29	4.0 %	6	1.4 %	17	10.6 %	6	4.9 %
QC : système cardiovasculaire	9	1.2 %	8	1.9 %	1	0.6 %		
QD : dermatologie	20	2.8 %	17	4.0 %	2	1.2 %		
QG : système génito-urinaire et hormones sexuelles	11	1.5 %	7	1.7 %	4	2.5 %		
QH : hormones systémiques, à l'exclusion des hormones sexuelles et des insulines	92	12.7 %	76	17.9 %	16	9.9 %		
QI : médicaments immunologiques à usage vétérinaire	156	21.6 %	60	14.2 %	22	13.7 %	71	58.2 %
QJ : anti-infectieux	25	3.5 %	4	0.9 %	5	3.1 %	16	13.1 %
QL : médicaments vétérinaires antinéoplasiques et immunomodulateurs	2	0.3 %	1	0.2 %	1	0.6 %		
QM : système musculo-squelettique	41	5.7 %	31	7.3 %	9	5.6 %	1	0.8 %
QN : système nerveux	115	15.9 %	67	15.8 %	32	19.9 %	11	9.0 %
QP : antiparasitaires	187	25.9 %	137	32.3 %	35	21.7 %	10	8.2 %
QR : système respiratoire	2	0.3 %					2	1.6 %
QS : organes sensoriels	6	0.8 %	2	0.5 %	3	1.9 %		
QV : Divers	1	0.1 %	1	0.2 %				
« QZ » : médicaments vétérinaires reconvertis	26	3.6 %	7	1.7 %	14	8.7 %	5	4.1 %
	722	100.0 %	424	100.0 %	161	100.0 %	122	100.0 %

Le total pour toutes les espèces peut être supérieur à la somme des autres colonnes (chiens, chats, animaux de rente), car des déclarations d'effets indésirables ont aussi été soumises pour des animaux de compagnie, des animaux exotiques et des êtres humains.

S'agissant des espèces animales concernées, la répartition n'a pratiquement pas évolué au cours des dernières années. La grande majorité des déclarations (585, soit 81 %) concernent les petits animaux (chiens et chats). Viennent ensuite, par ordre décroissant, les vaches/bœufs/veaux (65 déclarations, soit 8,8 %) puis les chevaux (25 déclarations, 3,5 %). Pour ce qui est des autres espèces animales, moins de 5 déclarations ont été envoyées. En 2025, 12 déclarations d'effets indésirables de médicaments vétérinaires chez des utilisatrices et utilisateurs ont par ailleurs été soumises aux titulaires d'autorisation ou à Swissmedic. Il s'agissait dans la plupart des cas de contacts avec des solutions antiparasitaires pour application cutanée (spot-on) ou d'auto-injections accidentelles de vaccins.

Le nombre élevé de déclarations enregistrées pour le groupe des hormones s'explique toujours principalement par le grand nombre de déclarations de présomptions d'inefficacité d'un implant destiné à induire une infertilité temporaire chez les chiens, chats ou furets mâles (75 déclarations). L'inefficacité présumée peut être vérifiée objectivement en mesurant le taux de testostérone dans le sang. Elle a ainsi été prouvée dans 26 cas avec la mesure d'un taux sanguin de testostérone supérieur à la valeur seuil et réfutée dans 18 autres cas, par la constatation d'un taux très bas. Pour les autres cas, aucune information sur le taux de testostérone n'était disponible, notamment parce que les propriétaires des animaux ne souhaitaient pas qu'une prise de sang soit effectuée ou lorsqu'un nouvel implant avait été posé sans détermination préalable du taux de testostérone. En ce qui concerne les antiparasitaires, 62 des 187 déclarations soumises l'ont également été pour présomptions d'inefficacité (le plus souvent contre les tiques).

Pour ce qui est des médicaments immunologiques, les déclarations portaient principalement sur des vaccins courants, qui étaient surtout destinés aux chiens et aux bovins (38,4 % pour les premiers et 25,6 % pour les seconds). Ces déclarations faisaient le plus souvent état de réactions locales et systémiques (dont des réactions d'hypersensibilité) observées chez des chiens après une vaccination contre des maladies graves comme la parvovirose, l'hépatite de Rubarth, la rage ou la leptospirose. Chez les bovins, ce sont des réactions locales et systémiques après une vaccination contre la maladie de la langue bleue ou pour une immunisation passive contre la cryptosporidiose qui ont été déclarées.

Sur les 115 déclarations concernant des médicaments agissant sur le système nerveux, comme en 2024, deux préparations contenant des anticorps monoclonaux contre le facteur de croissance nerveuse (NGF) sont fortement représentées (72 déclarations). Étant donné que la répartition des réactions déclarées (surtout des réactions d'hypersensibilité, des réactions cutanées, des démangeaisons, de l'anorexie, de la polyurie et de la polydipsie) est restée en grande partie inchangée par rapport aux années précédentes, on peut supposer que les publications et les articles parus dans les médias ont attiré l'attention et donc entraîné une augmentation du taux de déclarations. Huit déclarations décrivaient des modifications périarticulaires atypiques chez des chiens. Ce type de modifications a été étudié de plus près et a donné lieu à une publication du Dr A. Armitage[1] parue en mars 2026, qui, à son tour, a entraîné une adaptation de l'information professionnelle du médicament concerné, exigée par l'Agence européenne des médicaments (EMA)[2]. La publication de la communication sur le site Internet de Swissmedic a eu lieu le 29 septembre 2026[3]. Les cas de ce type continuent d'être observés et analysés.

[1] *www.magonlinelibrary.com/doi/abs/10.12968/coan.2026.0009, https://doi.org/10.12968/coan.2026.0009*
[2] *www.ema.europa.eu/en/news/meeting-highlights-committee-veterinary-medicinal-products-cvmp-19-21-may-2026*
[3] *www.swissmedic.ch/swissmedic/fr/home/tierarzneimittel/market-surveillance/dhpc-veterinary-medicines/hpc-librela-ad-us-vet-injlsg.html*

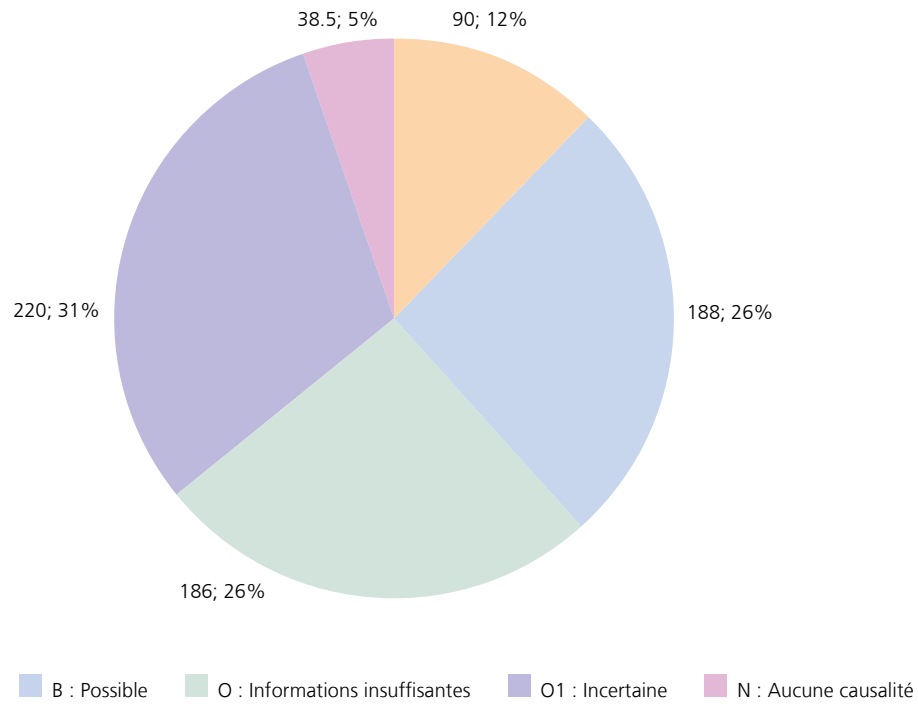
Près de la moitié des déclarations relatives à des médicaments agissant sur l'appareil digestif concernait un antidiabétique par voie orale (13 déclarations sur 29). Ce médicament autorisé en 2023 offre une nouvelle option thérapeutique pour le traitement du diabète chez le chat. Son principe actif, la vélagliflozine, n'étant toutefois pas interchangeable avec l'insuline, tout changement de traitement doit être bien réfléchi et préparé. Le nombre d'effets indésirables déclarés concernant ce médicament a nettement reculé par rapport à 2024 (40 déclarations). Cette situation pourrait être due à l'envoi d'une DHPC (Direct Healthcare Professional Communication) ainsi qu'à diverses adaptations de l'information professionnelle au cours de l'année 2025, mais aussi à ce que l'on appelle l'« effet Weber »[4] (baisse de la fréquence des déclarations à partir de la 2e année env. qui suit l'AMM).

Cas notables…

- Administration sous-cutanée par erreur à un chien d'un vaccin destiné à une administration par voie nasale. L'animal a développé un phlegmon, accompagné de fièvre et de douleurs. Traité par antibiotiques, il s'est remis.
- Une solution injectable d'un analgésique a été administrée pendant plusieurs jours par voie orale à un cheval. L'animal a ensuite présenté des troubles gastro-intestinaux.
- La plupart des abeilles d'une ruche sont mortes après l'utilisation de bandelettes imprégnées d'un acide organique. Les bandelettes avaient été placées directement sur les rayons à couvain, sans qu'il y ait suffisamment d'espace pour permettre l'évaporation.
- Une déclaration d'inefficacité présumée concernait un bovin qui avait été traité par un vaccin reconverti destiné à éviter les odeurs sexuelles. La littérature spécialisée fait état d'utilisations réussies de ce vaccin chez les bovins.

[4] *Weber, J. Epidemiology of adverse reactions to nonsteroidal anti-inflammatory drugs. In: Advances in Inflammation Research, Raven Press, New York, NY. 1984.*

4.3 Répartition des déclarations selon la causalité



5 Déclarations transmises par Tox Info Suisse

5.1 Effets indésirables de médicaments vétérinaires chez l'animal

Tox Info Suisse a transmis 70 cas de ce type à Swissmedic en 2025. Cinquante-neuf d'entre eux faisaient état d'une ingestion accidentelle de médicaments par des animaux. Il s'agissait très souvent de comprimés aromatisés. Tous les médicaments devant être administrés sur une longue période peuvent être concernés s'ils contiennent des arômes (notamment les anti-inflammatoires, antiparasitaires à usage oral ou les antibiotiques). Bien que les surdosages puissent être considérables (p. ex. un surdosage de 10 fois la dose de l'anti-inflammatoire carprofène ou 200 mg/kg d'amoxicilline en association avec de l'acide clavulanique), il s'est agi d'événements ponctuels souvent sans conséquences. Il n'a malheureusement été que rarement possible d'assurer un suivi des cas concernés.

Cas notables…

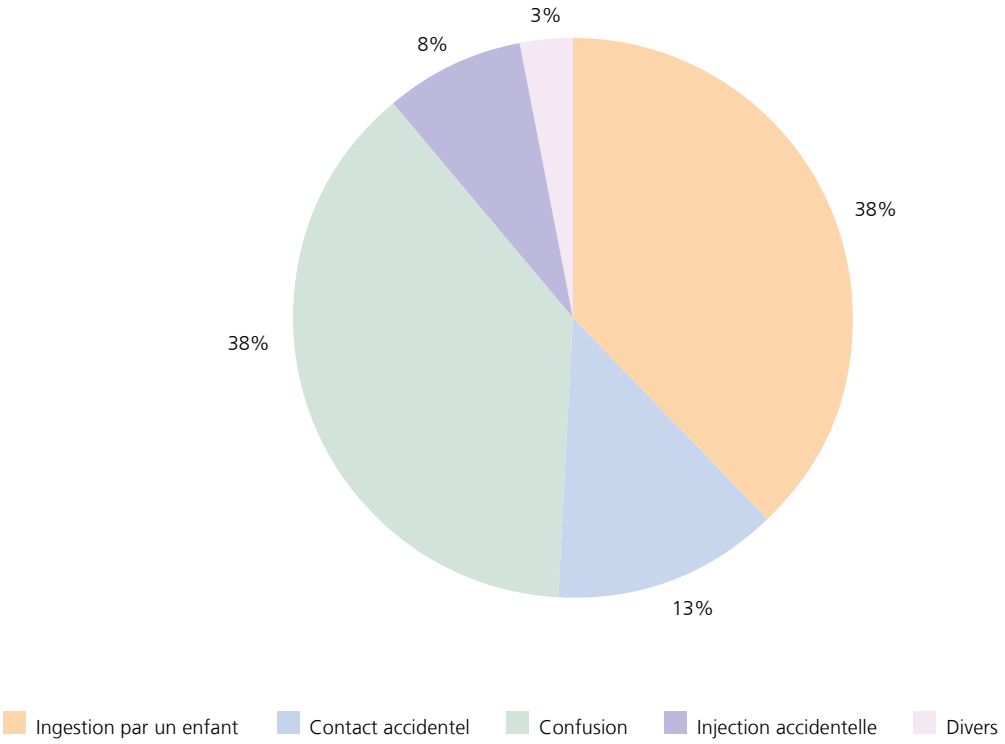
- Administration par voie orale à une chèvre d'un insecticide non dilué à base d'un ester d'acide phosphorique. Au moment de l'appel, l'animal ne présentait aucun symptôme, mais aucun suivi n'a malheureusement été effectué.

- Le contenu entier d'un applicateur d'une pâte antiparasitaire par voie orale a été administré par erreur à un chien. Il en a résulté un surdosage de 230 mg/kg de fenbendazole. Compte tenu de la très faible absorption intestinale, le risque pour l'animal était négligeable. Il ne présentait d'ailleurs aucun symptôme au moment de la déclaration.

- Un spot-on contenant une isoxazoline a été administré par erreur par voie orale à un chat. L'animal a présenté une modification de comportement qui n'a pas été précisée.

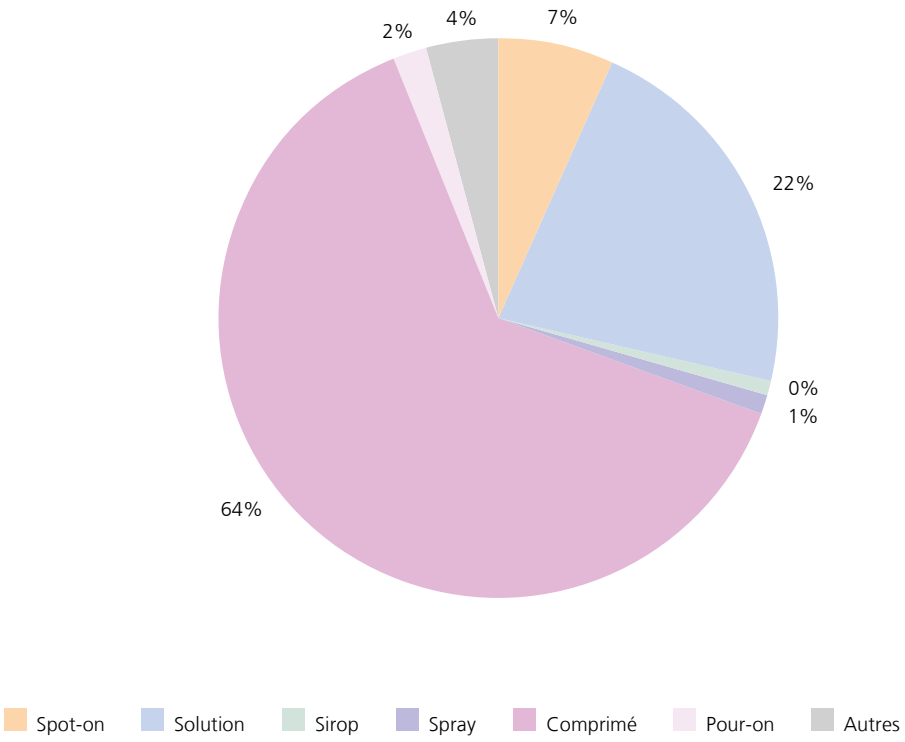
5.2 Expositions humaines à des médicaments vétérinaires

Répartition selon le type d'exposition humaine à des médicaments vétérinaires



Un total de 155 cas ont été recensés : comme les années précédentes, les cas d'expositions humaines concernaient majoritairement des confusions avec un médicament à usage humain (pour 37,4 %), l'ingestion de médicaments vétérinaires par des enfants (37,4 %) ainsi que des contacts accidentels avec des médicaments vétérinaires (13,5 %). Ces cas concernent un large éventail de médicaments, mais les expositions humaines à des médicaments vétérinaires destinés à un traitement prolongé comme les anti-inflammatoires et les antiparasitaires ont été plus fréquentes. Les personnes touchées ne présentaient souvent aucun symptôme au moment de la déclaration et Tox Info Suisse a été appelé principalement à titre préventif.

Répartition des expositions humaines par forme pharmaceutique



La répartition des expositions en fonction de la forme pharmaceutique montre que ce sont les comprimés, les solutions et les spot-on qui sont les plus souvent concernés. Ce sont d'ailleurs les formes pharmaceutiques les plus souvent utilisées par les propriétaires d'animaux eux-mêmes, p. ex. pour administrer des antiparasitaires ou des anti-inflammatoires.

Les cas d'exposition découlant de l'administration d'une solution injectable ont eu lieu davantage dans des cabinets vétérinaires ou pendant l'administration par un vétérinaire et plus rarement par administration par le propriétaire de l'animal. Douze cas d'auto-injections ont été déclarés. Si une auto-injection se produit avec un vaccin contenant de l'huile minérale comme adjuvant (p. ex. huile de paraffine, « adjuvant huileux »), la plaie doit **être traitée immédiatement et impérativement par voie chirurgicale**, même si elle semble initialement petite et insignifiante. **Même sans injection de produit, les petites quantités qui restent dans l'aiguille** suffisent à déclencher une nécrose.

Cas notables…

- Un insecticide sous forme de spot-on a été appliqué sur un chat un soir. Le lendemain matin, la petite fille de la famille âgée de 15 mois a pris le chat dans ses bras, entrant ainsi en contact avec le produit. À la date de la déclaration, la fillette ne présentait aucun symptôme.

- La propriétaire d'un animal a ouvert un insecticide sous forme de spot-on avec les dents car la pipette ne s'ouvrait pas bien. Une petite quantité de produit a pénétré dans sa bouche et elle a par la suite ressenti un léger engourdissement dans la bouche et l'œsophage.

- Une détentrice d'animaux a, « il y a très longtemps » (en fait, il y a plus de 10 ans…), dilué un antiparasitaire pour ovins avec de l'eau, transvasé le mélange dans une bouteille en PET et en a bu une gorgée. À la date de la déclaration, aucun symptôme n'a été constaté.

- Un enfant a mangé de la nourriture pour chat dans laquelle avait été mélangé un antidiabétique oral. À la date de la déclaration, l'enfant ne présentait aucun symptôme.

Nombre de ces cas d'exposition humaine doivent être considérés sous l'angle de l'amélioration de la sécurité des utilisatrices et utilisateurs et de leurs familles. Ils mettent clairement en évidence le fait que des mesures de sécurité élémentaires comme la séparation des médicaments à usage humain et de ceux à usage vétérinaire, leur conservation hors de la portée des enfants et l'administration de médicaments vétérinaires immédiatement après l'ouverture d'un blister ou d'un emballage ne sont pas toujours appliquées, et que c'est souvent leur non-respect qui est la cause de ces expositions. Ces déclarations sont importantes pour assurer l'efficacité du système de pharmacovigilance, car elles concernent d'autres types d'incidents survenant avec des médicaments vétérinaires. Elles aident ainsi à identifier des risques possibles pour l'entourage proche des animaux auxquels ils sont destinés en cas d'utilisation incorrecte ou abusive.

6 Signaux de sécurité

Un signal de sécurité est une indication d'un éventuel risque, nouveau ou modifié, lié à l'emploi d'un médicament. Les déclarations de pharmacovigilance sont d'une importance capitale pour l'identification des signaux de sécurité. En 2025, 30 procédures de gestion de signal ont été engagées et 12 ont été clôturées. Au cours de cette même année, 25 informations sur les médicaments de préparations vétérinaires ont été modifiées suite à des signaux de sécurité. Quelques exemples de procédures de gestion de signal clôturées ayant conduit à une adaptation des informations sur les médicaments sont présentés ci-après.

Exemples de procédures de signal clôturées en 2025

- Paralysie faciale chez des chiens après l'utilisation de gouttes auriculaires destinées au traitement de l'otite externe et contenant du florfénicol, de la terbinafine et de la mométasone
- Indication d'écotoxicité de préparations injectables contenant du florfénicol
- Réaction anaphylactique très rare après l'utilisation de solutions à base de kétoprofène
- Anorexie, diarrhée et réactions d'hypersensibilité après l'injection d'un médicament vétérinaire contenant le principe actif fluralaner
- Affections oculaires, réactions d'hypersensibilité, troubles de l'oreille interne et réactions locales après l'utilisation de gouttes auriculaires contenant du florfénicol, de la terbinafine et de la bétaméthasone
- Diverses adaptations d'informations sur les médicaments de préparations vétérinaires contenant des anticorps monoclonaux destinés à être utilisés chez les chiens et les chats atteints d'arthrose

7 Conclusion

Le nombre de déclarations reçues en 2025 est en hausse de près de 10 % par rapport à 2024. En raison du caractère spontané des déclarations transmises dans le cadre du système de pharmacovigilance, il n'est pas toujours possible d'identifier les causes des fluctuations. L'année 2025 a été marquée à la fois par une augmentation des déclarations concernant des médicaments autorisés de longue date (p. ex. dans le groupe ATCvet QN) et par une réduction nette des déclarations ayant trait à des médicaments récents comme ceux du groupe ATCvet QA. On observe par ailleurs une hausse générale du nombre des effets indésirables déclarés dans tous les groupes et quelle que soit la source ainsi que des expositions humaines. On peut en conclure que cette augmentation est globalement due à une meilleure connaissance du système de déclaration et à une plus grande implication des vétérinaires dans la surveillance des médicaments vétérinaires.

La pharmacovigilance des médicaments vétérinaires reste un outil essentiel pour améliorer la sécurité de ces produits et réduire les risques pour leurs utilisatrices et utilisateurs et leurs familles. Chaque déclaration peut y contribuer de manière décisive.

Pour conclure le présent rapport, nous remercions l'ensemble des vétérinaires en exercice et toutes les autres personnes qui ont pris le temps de déclarer les effets indésirables observés au cours de l'année.

swissmedic

Schweizerisches Heilmittelinstitut
Institut suisse des produits thérapeutiques
Istituto svizzero per gli agenti terapeutici
Swiss Agency for Therapeutic Products

Swissmedic, Institut suisse des produits thérapeutiques
Division Médicaments vétérinaires
Hallerstrasse 7
3012 Berne
Suisse
www.swissmedic.ch